

NOM et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

NOM et prénom du (des) responsable(s) si l'élève est mineur(e) :

.....

ADRESSE du (des) responsable(s) ou de l'élève majeur(e) :

.....

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :

Établissement scolaire fréquenté (élève mineur) :

Adhérent à la MSA NMP oui non

Votre inscription 2021-2022

En pratique collective :

Jardin musical à partir de 4 ans (minimum 5 élèves)

Ensemble vocal adultes (classique, gospel, jazz ...)

Chorale enfants *Les Chantivores* à partir de 7 ans

Chorale mixte adultes (chanson française)

Atelier Musiques actuelles (niveau avancé)

Habitants de la CCQVA*	Hors CCQVA
140	180
90	120
80	100
90	120
130	200

Découverte des pratiques collectives :

1/2h en duo Piano, harpe ou flûte à bec (à partir de 4 ans jusqu'à adulte)

300	300
-----	-----

En pratique individuelle :

Cycle 1: 1/2h d'instrument + 1h FM obligatoire

Batterie (à partir de 8 ans)

Chant (à partir de 11 ans, registres lyrique, jazz ...)

Flûte à bec (à partir de 4 ans), **flûte traversière,**

Clarinette, saxophone

Guitare, basse, ukulele (à partir de 8 ans)

Harpe celtique (à partir de 4 ans)

Piano (à partir de 4 ans)

Violon

1h d'instrument (à partir de 16 ans)

Passerelle : indiquez votre choix de trois instruments pour l'année

1 2 3

Habitants de la CCQVA	Hors CCQVA
340	410
340	410
340	410
340	410
340	410
340	410
340	410
340	410
600	738
340	410

À noter :

- La participation à la formation musicale (FM) est obligatoire en pratique individuelle (sauf cours d'éveil).
- L'inscription en formule Passerelle s'effectue en accord avec les professeurs et suivant leurs disponibilités.
- Le règlement d'un cours en pratique individuelle ou collective (sauf cours d'éveil) ouvre droit, selon possibilités, à la participation gratuite à un second cours en pratique collective.

* **Communes de la CCQVA :** Albias, Bioule, Bruniquel, Genebrières, La Salvétat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Monclar-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Puygaillard-de-Quercy, Saint-Etienne-de-Tulmont, Vaïssac, Verlhac-Tescou.

Récapitulatif Inscription(s) 2021-2022 :

Inscription principale au cours de

Inscription à titre gratuit souhaitée au cours collectif de

Cotisation et frais d'inscription

- Adhésion annuelle à l'association :	25 €
- Règlement du cours de	€
- Total des frais d'inscription pour l'année 2021-2022 :	€

Barrer les mentions inutiles :

Règlement unique par chèque, espèces, virement (encaissement fin septembre)

Règlement en trois fois par chèque exclusivement (encaissements fin septembre, octobre, novembre)

J'accepte l'utilisation éventuelle (à des fins non commerciales) d'enregistrements photo, audio ou vidéo de mon enfant ou de moi-même (pour les élèves majeur(e)s).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association *Cantabile* et m'engage à le respecter.

SIGNATURE DU RESPONSABLE OU DE L'ELEVE MAJEUR

DATE : / / 2021